



Bruxelles : 126 bte 12, Av. des Croix de Guerre - 1120 Bruxelles Tel.: 02/ 245.46.95 Fax.: 02/ 215.12.78
 Mons : Parc Initialis - 2, Av Descartes - 7000 Mons Tel.: 065/ 32.15.51 Fax.: 065/ 32.15.77
 Liège : 63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe Tel.: 04/2 34.17.00 Fax.: 04/2 34.17.80

Banque : 340-0298168-28 T.V.A. BE 406.671.312

- CONFIDENTIEL -

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

Rapport N°: 21103-07-09106 Personne(s) responsable(s) de l'exécution du travail
 Date du contrôle: 05-07-2003 Nom-Prénom: [REDACTED]
 Propriétaire nom-Prénom: [REDACTED] N° T.V.A/N° C. Ident.: [REDACTED]
 Adresse: [REDACTED] Adresse de l'installation: Rue Spiritoy 88
4800 Sennely (Appart 2^e ETAGE)

Type de contrôle :

- A) Examen de conformité d'une installation électrique BT domestique avant mise sous tension, effectué sur base des prescriptions du RGIE Art.: 270.
- B) ~~Examen de contrôle d'une installation électrique BT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution - A.R. du 01.07.1992.~~

Type d'installation :

(Unité d'habitation) (Unité de travail domestique) (Parties communes) (Autres :) Art. 86 ou 87.
 Distributeur: Electabel Raccordement suivant câblage tableau : Tension : 1 N 230/400
 Alimentation tableau princ. : 4 X 10 mm². Protection raccordement : 40 A.
 Colonne d'alimentation : 4 X 25 mm². Interr-Sect. Général : A.
 Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 10 R_t = 29 Ohm(s) R_{TCI} = 50 Méghom(s)

Différentiel	I _n en A	I _{cc} en KA	I _p en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en KA	I _p en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en KA	I _p en A	Circuits protégés
A	63	3	0,3	Général	40	3	0,03	4				
B												

Type de contrôle : A

Type de contrôle : B

Circuits	Protections	Sections	Installation	Circuits	Protections	Sections	Installation
1 ^{re} Div 25A		4	Nombre PC: II+T IV+T				Nombre PC: II+T IV+T
2 ^{de} Div 25A		4	Vari Schéma				Nombre PL:
			Arrivées: 1				Arrivées:
			Type Chauffage: GAZ				Type Chauffage:
			Divers: /				Divers:

INFRACTIONS : (voir code au verso) Neant 05-09-03
M. S. T. Jean Electibel
PRADILL

Remarques : Salle de bain/douche : l'installation sanitaire n'est pas réalisée au jour du contrôle.
 Liaisons équipotentielles principales/Secondaires : non visibles - existant sur déclaration du responsable du travail - installées - non connectées.
 Le différentiel général est a été plombé les schémas ont été signés n'ont pas été signés.
 Conclusion a) : l'installation est n'est pas conforme aux prescriptions légales.
 Conclusion b) : l'installation est n'est pas conforme aux prescriptions légales } Prochaine visite : 2008

L'installation électrique BT n'étant pas conforme, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. L'Organisme agréé qui a effectué l'inspection se représentera avant le afin de vérifier l'élimination des infractions constatées.
 N.B. : En cas de refus d'une seconde visite ou au cas où les infractions subsisteraient, une copie du Procès Verbal sera envoyée conformément à l'Art.276/2 à l'administration de l'Energie préposée à la Haute Surveillance des installations électriques domestiques.

L'agent visiteur (nom+signature) Le client (nom + signature)
 Pr. C.I.B. [Signature] M. Polys [Signature] Kerschbich
 Page 1/1 Ce rapport comporteannexe(s) RAP/CIB-E01/0403-Rév02



Bruxelles : 126 bte 12, Av. des Croix de Guerre - 1120 Bruxelles Tel.: 02/245.46.95 Fax.: 02/215.12.78
 Mons : Parc Initialis - 2, Av Descartes - 7000 Mons Tel.: 065/ 32.15.51 Fax.: 065/ 32.15.77
 Liège : 63 - Rue Grand-Vinave - 4101 Jemeppe Tel.: 04/234.17.00 Fax.: 04/234.17.80

Banque : 340-0298168-28 T.V.A. BE 406.671.312

- CONFIDENTIEL -

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

Rapport N°: 21.03.07.09.106 Personne(s) responsable(s) de l'exécution du travail
 Date du contrôle: 09.07.2008 Nom-Prénom: [REDACTED]
 Propriétaire nom-Prénom: [REDACTED] N° T.V.A / N° C. Ident.: [REDACTED]
 Adresse: [REDACTED] Adresse de l'installation: Rue Spiritoy 28
4800 Vieux-Genes (Appart 2^e ETAGE)

Type de contrôle :

- A) Examen de conformité d'une installation électrique BT domestique avant mise sous tension, effectué sur base des prescriptions du RGIE Art.: 270.
- B) Examen de contrôle d'une installation électrique BT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution - A.R. du 01.07.1992.

Type d'installation :

(Unité d'habitation) (Unité de travail domestique) (Parties communes) (Autres:) Art. 86 ou 87.
 Distributeur: Electabel Raccordement suivant cablage tableau: Tension: 1 N 400 V
 Alimentation tableau princ.: 4 X 10 mm². Protection raccordement: 40 A.
 Colonne d'alimentation: 4 X 25 mm². Interr-Sect. Général: 1 A.
 Nombre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 10 R_i: 29 Ohm(s) R_{TOT}: 50 Méghom(s)

Différentiel	I _n en A	I _{cc} en KA	I _p en A	circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en KA	I _p en A	circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en KA	I _p en A	circuits protégés
A	63	3	0,3	Geniat.	40	3	0,03	4				
B												

Type de contrôle : A

Type de contrôle : B

Circuits	Protections	Sections	Installation	Circuits	Protections	Sections	Installation
1+T	DIN 25A	4	Nombre PC: II+T IV+T				Nombre PC: II+T IV+T
9+T	DIN 25A	2x4	Voir Schéma				
			Nombre PL: /				Nombre PL: /
			Arrivées: 1				Arrivées: /
			Type Chauffage: GAZ				Type Chauffage: /
			Divers: /				Divers: /

INFRACTIONS : (voir code au verso) Neon 10.05.09.03

Remarques : Salle de bain/douche : l'installation sanitaire n'est pas réalisée au jour du contrôle.

Liaisons équipotentielles principales/Secondaires : non visibles - existant sur déclaration du responsable du travail.

- installées - non connectées.

Le différentiel général était a été plombé les schémas ont été signés n'ont pas été signés.

Conclusion a) : l'installation est n'est pas conforme aux prescriptions légales.
 Conclusion b) : l'installation est n'est pas conforme aux prescriptions légales. Prochaine visite: 2008

L'installation électrique BT n'étant pas conforme, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. L'Organisme agréé qui a effectué l'inspection se représentera avant le afin de vérifier l'élimination des infractions constatées.

N.B. : En cas de refus d'une seconde visite ou au cas où les infractions subsisteraient, une copie du Procès Verbal sera envoyée conformément à l'Art.276/2 à l'administration de l'Energie préposée à la Haute Surveillance des installations électriques domestiques.

L'agent visiteur (nom+signature)

Le client (nom + signature)

Pr.-C.I.B.



Bruxelles : 126 bte 12, Av. des Croix de Guerre - 1120 Bruxelles Tel.: 02/245.46.95 Fax.: 02/215.12.78
 Mons : Parc Initialis - 2, Av Descartes - 7000 Mons Tel.: 065/32.15.51 Fax.: 065/32.15.77
 Liège : 63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe Tel.: 04/234.17.00 Fax.: 04/234.17.80

Banque : 340-0298168-28 T.V.A. BE 406.671.312

- CONFIDENTIEL -

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

Rapport N° : *11/07/03* Personne(s) responsable(s) de l'exécution du travail
 Date du contrôle : *11/07/03* Nom-Prénom : *[REDACTED]*
 Propriétaire nom-Prénom : *[REDACTED]* N° T.V.A / N° C. Ident. :
 Adresse : *[REDACTED]* Adresse de l'installation : *[REDACTED]*

Type de contrôle :

- A) Examen de conformité d'une installation électrique BT domestique avant mise sous tension, effectué sur base des prescriptions du RGIE Art.: 270.
- B) Examen de contrôle d'une installation électrique BT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution - A.R. du 01.07.1992.

Type d'installation :

(Unité d'habitation) (Unité de travail domestique) (Parties communes) (Autres :) Art.86 ou 87.
 Distributeur : Raccordement suivant cablage tableau : Tension :
 Alimentation tableau princ. : X mm². Protection raccordement : A.
 Colonne d'alimentation : X mm². Interr-Sect. Général A.
 Nombre de tableaux : Nombre de circuits terminaux : *10* R_t = *29* Ohm(s) R_{ITCT} = Méghom(s)

Différentiel	I _n en A	I _{cc} en KA	I _p en A	circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en KA	I _p en A	circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en KA	I _p en A	circuits protégés
A	<i>63</i>	<i>5</i>	<i>30</i>	<i>6</i>	<i>10</i>	<i>5</i>	<i>30</i>	<i>4</i>				
B												

Type de contrôle : A

Type de contrôle : B

Circuits	Protections	Sections	Installation	Circuits	Protections	Sections	Installation
<i>10</i>	<i>63</i>	<i>5</i>	Nombre PC : II + T IV + T				Nombre PC : II + T IV + T
<i>4</i>	<i>30</i>	<i>30</i>	Nombre PL : <i>Van 100 mm</i>				Nombre PL : <i>Van 100 mm</i>
			Arrivées : <i>5</i>				Arrivées : <i>5</i>
			Type Chauffage : <i>50</i>				Type Chauffage : <i>50</i>
			Divers : <i>2</i>				Divers : <i>2</i>

INFRACTIONS : (voir code au verso)
11/07/03
M. S. T. Jean Chateau
P. HADZET

Remarques : Salle de bain/douche : l'installation sanitaire n'est pas réalisée au jour du contrôle.

Liaisons équipotentielles principales/Secondaires : non visibles - existent sur déclaration du responsable du travail - installées - non connectées.

Le différentiel général était a été plombé les schémas ont été signés n'ont pas été signés.

Conclusion a) : l'installation est n'est pas conforme aux prescriptions légales.
 Conclusion b) : l'installation est n'est pas conforme aux prescriptions légales. Prochaine visite : *10/08*

L'installation électrique BT n'étant pas conforme, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. L'Organisme agréé qui a effectué l'inspection se représentera avant le afin de vérifier l'élimination des infractions constatées.

N.B. : En cas de refus d'une seconde visite ou au cas où les infractions subsisteraient, une copie du Procès Verbal sera envoyée conformément à l'Art.276/2 à l'administration de l'Energie préposée à la Haute Surveillance des installations électriques domestiques.

L'agent visiteur (nom+signature)
 Pr. C.I.B.

Le client (nom + signature)

2^eme Etape

Cable 3x2,5"

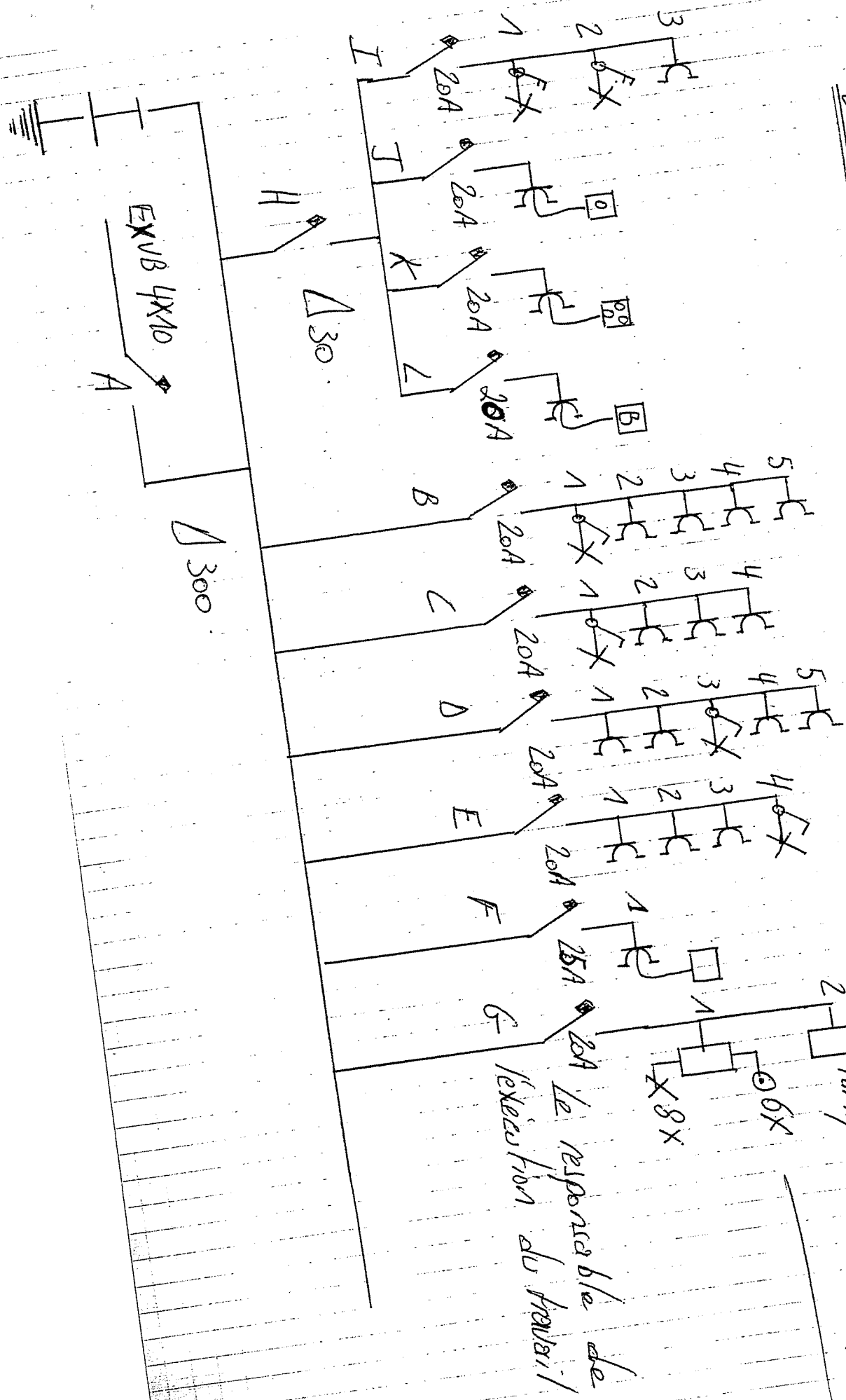
l'organisme reconnu

POUR C.I.B

POLYS MICHAEL

VU LE 02/07/2003

Paraphrase. *de Juy*



2^{ème} Etage

